

## La balance faussée

Le nouveau régime financier proposé par le Conseil fédéral est décevant, hélas! et sans surprise. A-t-on même le droit d'être déçu quand on n'espérait guère? Le réflexe européen n'est pas dans la nature de M. Stich; d'ailleurs le gros des troupes et les vieilles gardes de la politique suisse n'allaient pas de l'avant et le chef du Département des finances n'avait donc pas à les suivre: ni le Vorort, ni l'USAM, ni l'Association suisse des banquiers, ni le Parti radical, ni le Parti socialiste, ni l'UDC ne voulaient prendre des risques. Otto Stich ne fut donc pas contraint de forcer sa nature.

Mais la prudence n'est pas toujours bonne conseillère. Tel que présenté, le projet du Conseil fédéral est inéquitable. La campagne pour le «non» commence donc, dès maintenant.

Le problème n'est pas celui des vertus fiscales de la TVA opposées à celles de l'Icha. Les modalités techniques de l'imposition indirecte — par paliers ou en une seule prise — sont importantes, certes, mais ne constituent pas à elles seules une politique. La TVA que certains découvrent aujourd'hui avec quelque naïveté néophyte offre un inconvénient et deux avantages.

L'inconvénient, c'est de multiplier les entreprises assujetties à l'impôt et, par conséquent, dans un régime de démocratie directe, de susciter tout autant d'oppositions corporatistes (restaurateurs, coiffeurs, etc). L'avantage premier est d'être le modèle européen; deuxième qualité, qui concerne le ménage helvétique, la TVA, même à un taux réduit, dégage un rendement suffisant pour que soit à disposition une marge de manœuvre qui permette une véritable réforme de la fiscalité et de la politique fédérales.

Un nouveau régime financier, si les mots ont un sens, implique un remodelage de l'impôt fédéral direct et de l'impôt indirect. Or le Conseil fédéral ne l'entend pas ainsi. Ce qu'il propose, c'est un simple aménagement de la fiscalité indirecte, tout en demandant que l'impôt direct, qui a subi quelques retouches en réponse à

l'initiative radicale, soit inscrit définitivement et sans limite de temps dans la Constitution.

Or, cette séparation signifie que les allègements de la fiscalité indirecte seront compensés par de nouvelles charges indirectes. Il y a, dans ce secteur fiscal, transfert de charge; le résultat est une injustice sociale flagrante.

Reprenons!

La classe politique estime que la taxe occulte (Icha frappant les investissements, non remboursable notamment sur les produits exportés) pénalise l'industrie suisse face à la concurrence étrangère. A supprimer donc. Il en coûte 1,8 milliard.

Remarquons d'abord que la priorité absolue accordée à cette mesure n'est pas évidente. Les variations monétaires et la tenue du franc suisse ont plus d'importance que la taxe occulte. Une baisse de 10% du franc suisse dope pour plus de 6 milliards la marge bénéficiaire des produits suisses. En d'autres temps, la surévaluation les a pénalisés pour plus que le handicap de la taxe occulte.

Les quelque deux milliards de perte seront retrouvés par une extension de l'Icha aux agents énergétiques et à divers services. Les consommateurs paieront les allègements offerts à l'industrie d'exportation.

Mais ils n'auront pas la satisfaction de voir l'imposition indirecte étendue à des services de luxe, rétablissant ainsi une certaine progressivité. Ils n'auront pas, en compensation, une réduction de leur imposition directe; les lacunes de la politique sociale, notamment celles de l'inéquitable assurance-maladie ne seront pas corrigées. Le projet subira donc inévitablement les feux croisés d'une partie de la droite et de la gauche. Pour la gauche, le transfert de charges sera un repoussoir; pour la droite, le maintien de l'impôt direct, en l'état, sera inacceptable.

La consultation a fait pourtant apparaître des convergences qui prouvent que l'on pourrait sortir des sentiers

AG

(suite en page 2)

# 10'000 membres par an

(jpb) Dix ans, 100'000 membres: l'Association suisse des transports est désormais l'une des organisations incontournables dans le débat sur la circulation. Ses initiateurs avaient vu juste en faisant de ce bras séculier de la Fondation suisse des transports portée par les grandes associations écologistes un club offrant une alternative au TCS.

Les années 1977 et 1978 avaient vu l'échec (honorable) de trois initiatives qui visaient à une meilleure prise en compte de la protection de l'environnement dans le domaine des transports: l'initiative «Albatros» contre la pollution atmosphérique causée par les véhicules à moteur (voir encadré), l'initiative Weber «démocratie dans la construction des routes nationales» et l'initiative pour 12 dimanches par an sans véhicules à moteur ni avions. A chaque fois, plus de 600'000 citoyens se retrouvaient derrière ces propositions, féroce-ment combattues par un monopole de la représentation des usagers de la route détenu par le TCS et l'ACS.

## Prestations et politique

En offrant à ses membres toute la palette des prestations usuelles d'un club (assurance dépannage, carnet d'entraide à l'étranger, protection juridique, réduction sur voiture de location, bons d'es-

sence pour l'Italie), l'AST permet un choix qui n'existait pas auparavant; ce choix est celui d'une organisation pour qui la politique des transports doit être conçue dans la perspective de la protection de l'environnement. Une préoccupation qui se manifeste également par les prestations spécifiques à l'AST pour les piétons et les cyclistes.

Parallèlement au développement de ses activités de service (agence de voyage, série de 17 cartes cyclistes, vente de billets CFF avec une réduction de 5%, décentralisation avec l'ouverture d'un secrétariat romand et d'agences dans plusieurs villes), l'AST a joué son rôle de groupe de pression, sur le plan fédéral comme dans les cantons. La substitution de Rail 2000 (une amélioration généralisée du réseau CFF) au concept centralisé de nouvelles transversales ferroviaires rapides ou la mise en place de réseaux cyclables dans les cantons sont des exemples de succès. A la pertinence des arguments doit s'ajouter, pour être pris au sérieux, la force de frappe, référendums et initiatives en ont fait la démonstration.

D'une manière plus générale, l'AST contribue à l'évolution des mentalités pour rendre acceptables par les citoyens, les professionnels et les autorités des postulats qui paraissaient utopiques: modération de la circulation, zo-

nes limitées à 30km/h (elles ont été introduites le 1<sup>er</sup> mai de cette année), prise en compte prioritaire des enfants et des autres piétons dans la sécurité routière. Si le piéton urbain comme le cycliste ou l'automobiliste attentif à l'environnement sont à l'aise à l'AST, qui réalise heureusement l'intégration de leurs préoccupations, il est curieux d'observer que le domaine, beaucoup plus ancien, du tourisme pédestre reste, quant à lui, à l'écart, quand il n'est pas franchement lié au TCS. Affaire de générations, pesanteurs institutionnelles?

L'âge et la taille aidant, l'AST assume une responsabilité toujours plus importante; on peut la créditer, notamment, d'un recentrage significatif de la part du TCS. Il lui revient de ne pas s'en contenter en succombant à la tentation «fondamentaliste», propre à tout mouvement alternatif. Pour qu'un réformisme déterminé s'impose, cette centaine de milliers de membres doit être la première d'une série; l'étiage des scrutins écologistes, c'est 600'000 citoyens, tous usagers des transports à un titre ou à un autre. ■

## La balance faussée

(suite de la première page)

battus. Par exemple la Fédération genevoise des syndicats patronaux est très proche des thèses qu'Yvette Jaggi a défendues dans le numéro spécial de DP\*. Voir aussi la prise de position de la Fédération suisse des consommateurs ou de l'Union syndicale.

Il importe, dès maintenant, que les opposants n'apparaissent pas comme des *neinsager*, des doctrinaires additionnant leurs non et incapables de s'entendre au-delà d'un rejet cumulé.

L'accord préalable qui s'est dégagé et que la Suisse officielle et sceptique ne prend pas au sérieux doit devenir le programme de rechange de ce régime financier proposé, à balance faussée.

AG

\*DP 917. *L'Occasion européenne*. Encore disponible à la rédaction. 5 francs.

## Valeurs limites pour les voitures de tourisme

Les normes réclamées par le biais de l'initiative Albatros en 1977 et refusées en votation populaire sont maintenant réalisées, au-delà de ce que réclamaient les initiants. On se souvient qu'à l'époque l'application de telles normes était censée poser des problèmes insurmontables.

	Dès 1974	Albatros 1977	10.82 (1)	10.86 (1)	10.87 (2)
CO = monoxyde de carbone	50	7.00	24.20	9.30	2.1
HC = hydrocarbures	2.5	0.35	2.10	0.90	0.25
NOx = oxydes d'azote	2.2	0.60	1.90	1.20	0.62

(1) Ordonnance du 1<sup>er</sup> mars 1982 sur les gaz d'échappement.

(2) Ordonnance du 22 octobre 1986 sur les émissions de gaz d'échappement des voitures automobiles légères.

## Le poids des journaux

(cfp) L'analyse médias 1989, basée sur les enquêtes de 1988, a été publiée beaucoup plus tôt que les années précédentes.

En Suisse romande, *Le Matin*, qui voit son audience passer de 17,5% à 22,4% de la population considérée, talonne *24 Heures* dont l'audience se maintient à 22,7% et dépasse *La Suisse* (20,2%, légèrement inférieur aux chiffres de l'année passée).

Un autre quotidien affirme sa présence en accroissant sa pénétration, c'est *Le Nouvelliste-Feuille d'Avis du Valais*.

Il est bien entendu que ces données, produit d'enquêtes, n'ont rien à faire avec les tirages contrôlés établis sur d'autres bases. Tout au plus la comparaison des résultats permet d'évaluer combien de personnes lisent un exemplaire distribué.

Pour les éditions dominicales de *La Suisse* et du *Matin*, la première est toujours plus distancée par la seconde; les deux annexes *Télé Top Matin* et *Fémina* marquent des progrès importants qui permettent de considérer qu'elles sont aussi lues que l'édition d'information à laquelle elles sont jointes. *Radio TV8* encarté dans *La Suisse* progresse légèrement.

*L'Hebdo* obtient également des résultats très satisfaisants alors que *l'Illustré* ne recule pas. Notons aussi une avance de *Coopération*, au contraire de *Construire* qui couche sur ses positions.

En Suisse alémanique, c'est le *Berner Zeitung* qui progresse le plus, suivi par le *St-Galler Tagblatt*. La *Neue Zürcher Zeitung* marque un recul alors que le *Tages Anzeiger* reste stable.

Les deux hebdomadaires alémaniques du dimanche progressent, mais c'est *Sonntags-Blick* qui a la plus forte avance, ce qui lui donne une audience toujours plus proche de celle du *Blick* quotidien, malgré les difficultés de distribution dominicale.

Grand journal politique hebdomadaire, *Weltwoche* reste stable. La formule devant provoquer une progression n'a pas encore été trouvée.

Et maintenant, éditeurs et courtiers en annonces vont diffuser les chiffres les concernant, mettant en valeur les pro-

grès et expliquant les reculs. Déjà *Le Matin* a chanté «cocorico» dans la première édition de sa nouvelle formule arc-en-ciel. ■

### RAPPORT SUR L'OZONE

## Choisir les bonnes mesures

(jd) La récente publication d'un rapport très complet sur l'ozone en Suisse, rédigé par la Commission fédérale de l'hygiène de l'air, a suscité quelques troubles dans l'opinion publique. Les experts ont relevé des concentrations importantes d'ozone en période estivale; ils ont analysé les effets de cette situation sur la santé humaine (irritation des yeux et des voies respiratoires, effets chroniques probables) et sur les plantes (troubles de la croissance, baisse de rendement, fragilité au gel et à la sécheresse). Et pourtant ils concluent à l'inadéquation de mesures locales et ponctuelles déclenchées lorsque le taux de pollution dépasse un certain niveau, telles que certains cantons et certaines villes les ont fixées. Les experts fédéraux ont-ils donc baissé les bras devant les oppositions prévisibles à des limitations de circuler par exemple?

Tel n'est pas le cas, bien au contraire. Dans ses conclusions, la commission fédérale indique quelles sont les mesures véritablement efficaces et dénonce les actions alibi. L'important n'est pas de réagir au moment où apparaît ce smog estival mais bien d'empêcher que cette situation intervienne. L'ozone est un polluant secondaire qui se forme à partir des oxydes d'azote et des hydrocarbures soumis à l'action du soleil; lorsque sa présence atteint des valeurs importantes, il est déjà trop tard pour intervenir, d'autant plus que l'ozone ne se forme pas là où sont émis les polluants primaires. Par ailleurs les individus réagissent de manière différente à l'ozone; certains sujets manifestent des symptômes pathologiques bien avant les valeurs limites admises alors que d'autres ne semblent pas incommodés par des taux élevés. Il paraît inutile d'affoler l'opinion avec une valeur d'alarme et donc de la rassurer lorsque cette valeur n'est pas atteinte. Au dire des experts, toute situation de haute pression en été devrait inciter chacun à modérer ses efforts

physiques l'après-midi, dès que la valeur limite fixée par la législation (120 microgrammes/m<sup>3</sup>) est dépassée.

Mais la seule solution véritablement efficace consiste à réduire les quantités de polluants qui favorisent l'apparition de l'azote. C'est ce qu'a prévu le Conseil fédéral dans sa stratégie de lutte contre la pollution de l'air pour l'échéance de 1995. Or déjà l'on sait que les mesures en vigueur aujourd'hui ne suffiront pas à atteindre ce but. C'est donc des efforts plus importants encore qu'il faudra consentir. L'Automobile Club de Suisse s'est déclarée satisfaite de l'évaluation négative des plans d'alarme et des mesures d'urgence décrétées par certains cantons; on espère qu'en bonne logique l'ACS apportera son soutien aux autorités lorsque ces dernières proposeront des actions complémentaires propres à diminuer encore les émissions à la source. ■

### CONVENTION DE DILIGENCE

## Puisque de toute façon

(ag) On le sait, l'Association suisse des banquiers est opposée à ce que les principes de la Convention de diligence soient introduits dans la loi.

En sens contraire, M. Raymond Junod, président du Conseil d'administration de la Banque cantonale vaudoise, a trouvé le bon argument, que M. de La Palice n'aurait pas renié. Puisqu'on applique déjà rigoureusement la convention, la contrainte légale ne changera rien:

*«Il faut souligner en revanche que, pour les banques elles-mêmes, les obligations contractuelles de la convention n'ont pas un caractère moins contraignant que celles qui reposent sur des textes légaux, pour les raisons exposées précédemment. Par conséquent, les banques n'ont pas de raison majeure de s'opposer au passage dans la loi des dispositions de la convention; mais elles devront à notre avis exiger que les modalités d'application soient fixées de façon très précise dans l'ordonnance d'exécution, afin qu'elles sachent exactement quelles sont leurs obligations.»* (Discours devant l'Assemblée générale du 21 mars publié dans *Reflets*, bulletin mensuel de la BCV, avril 1989. Le passage souligné a été mis en évidence par l'auteur lui-même). ■

(jd) Nous avons répercuté dans ces colonnes (DP 948, *Les insectes en éclaircissements*) les observations de Cornelia Hesse sur des malformations d'insectes dans des régions fortement contaminées par le nuage radioactif de Tchernobyl et à proximité des centrales nucléaires suisses. Dans le dernier numéro de *Das Magazin* (15/1989), le supplément hebdomadaire du *Tages Anzeiger* et de la *Berner Zeitung*, le professeur Nöthinger, généticien à l'Université de Zurich, réagit vivement. Dans un premier temps, il trace fermement la ligne de démarcation: le travail de Mme Hesse est dépourvu de tout caractère scientifique. Puis il décrit à grands traits les éléments d'une démarche scientifique sur ce sujet, en offrant son aide technique à la dessinatrice-naturaliste. Pour conclure il affirme que les anomalies constatées ne peuvent avoir de rapport avec les émissions radioactives des centrales nucléaires et qu'il ne peut s'agir de mutations génétiques.

#### INSECTES ET RADIATIONS

### Au boulot !

Le reproche de non-scientificité est paradoxal à l'égard d'une personne qui n'a jamais fait mystère du caractère limité de ses observations: parcourant la nature et dessinant des insectes depuis 25 ans, Cornelia Hesse constate que le nombre des sujets malformés qu'elle a recueillis augmente considérablement dans des zones irradiées et proches de sources de radiation. Elle diffuse ses observations sans en tirer de conclusions. La soupçonner d'avoir choisi délibérément le triangle nucléaire helvétique afin d'y trouver des insectes malformés relève d'une insigne malhonnêteté. A l'évidence Mme Hesse est préoccupée par les atteintes à l'environnement; c'est sa fréquentation assidue de la nature qui a éveillé en elle cette préoccupation et non une aversion idéologique pour l'énergie nucléaire. Reproche-t-on d'ailleurs à un savant de conduire ses investigations en fonction d'hypothèses préalablement établies?

Plutôt que des critiques hautaines et des actes de foi dans l'inocuité des radiations, on attend des scientifiques helvétiques qu'ils se mettent à la tâche.

#### ÉCONOMIE ET ÉCOLOGIE

## Le commerce des émissions polluantes

(pi) *«L'une des raisons de la progression des atteintes à l'environnement réside dans le fait que la rareté des biens écologiques ne s'est pas encore suffisamment traduite en termes de prix qui tiennent compte de cette rareté. Le problème de l'environnement n'a donc pas encore trouvé une traduction économique adéquate. La raréfaction qui ne se manifestera que dans l'avenir n'est pas suffisamment prise en compte dans la formation des prix des matières premières et des biens écologiques consommés aujourd'hui.»*

#### Le prix de l'air

Dans une publication de la SDES (Société pour le développement de l'économie suisse), cette citation de l'ancien ministre autrichien des finances Hannes Androsch prend évidemment une tout autre valeur que si elle était tirée d'une brochure du Parti écologiste suisse, qui ne la renierait d'ailleurs certainement pas. Dans son *Bulletin de documentation économique* de mars, la SDES réfléchit (beaucoup) sur et plaide (un peu) en faveur de la prise en compte des coûts externes dans le processus de fabrication ou d'utilisation d'un bien. Car, comme le dit si poétiquement l'auteur: *«De même que dans un attelage les*

*bœufs tirent la charrue, il importe que la vigueur de la concurrence et du marché joue un rôle moteur en matière de protection de l'environnement.»* Des ressources naturelles ont en effet le désavantage d'être pratiquement gratuites (eau, air). Le prix de certaines autres (l'énergie notamment) est fixé en fonction des frais d'extraction, de transport, de transformation, etc, mais ne tient pas compte de la rareté de ces ressources, de la fragilité de l'éco-système dont elles font partie et des nuisances que provoque leur utilisation. Économiquement, celui qui parvient à incorporer beaucoup d'éléments «gratuits» de l'environnement dans ses produits produira à meilleur compte que celui qui cherche à en minimiser la consommation.

La SDES envisage que *«la pollution de l'air (devrait) coûter quelque-chose. Le fait que l'air pur ne coûte rien déclenche un mauvais signal. Il donne à penser que puisque ce bien est disponible en quantités plus que suffisantes, il peut être gaspillé. Ce mauvais signal doit céder la place à un bon signal qui conduise à prendre conscience que l'air pur est réellement rare, qu'il faut en user parcimonieusement et ne pas le polluer ou lui porter atteinte sans autre. Ces signaux du marché ou signaux incitatifs sont émis par des moyens tels que les*

#### LEXIQUE

### Taxes et permis

**TAXE D'INCITATION:** En grevant d'une taxe certains produits polluants ou difficiles à éliminer, l'Etat cherche à orienter la consommation vers des produits de remplacement moins dommageables pour l'environnement.

**TAXE D'ÉMISSION:** Les industries paient à l'Etat une taxe proportionnelle aux émissions polluantes de leur usine. Cette taxe a pour effet, en fonction de son taux, de rendre économiquement intéressantes des mesures d'assainissement.

**PERMIS D'ÉMISSION:** L'Etat fixe, pour une région, une quantité d'émissions polluantes admissibles. Chaque entreprise reçoit, en fonction de critères définis, un permis d'émission pour une certaine quantité de substances. Les usines qui assainissent leurs installations au-delà des quantités admises par leur permis peuvent monnayer le solde et le vendre à d'autres usines désirant s'installer ou pour lesquelles une diminution des émissions est techniquement ou financièrement difficile. L'Etat peut progressivement diminuer la quantité d'émissions polluantes admises.

taxes d'incitation ou les permis d'émission.» (Voir le lexique en encadré). Nous ne disions pas autre chose dans notre série d'articles sur «La régulation économique» (DP 884, 886 et 888). Ajoutons que la proposition de la SDES devrait également s'appliquer à l'eau, aux paysages, aux ressources énergétiques, etc.

### La régulation économique

Le même raisonnement amène l'auteur à préférer le système de la régulation économique aux valeurs-limites contenues

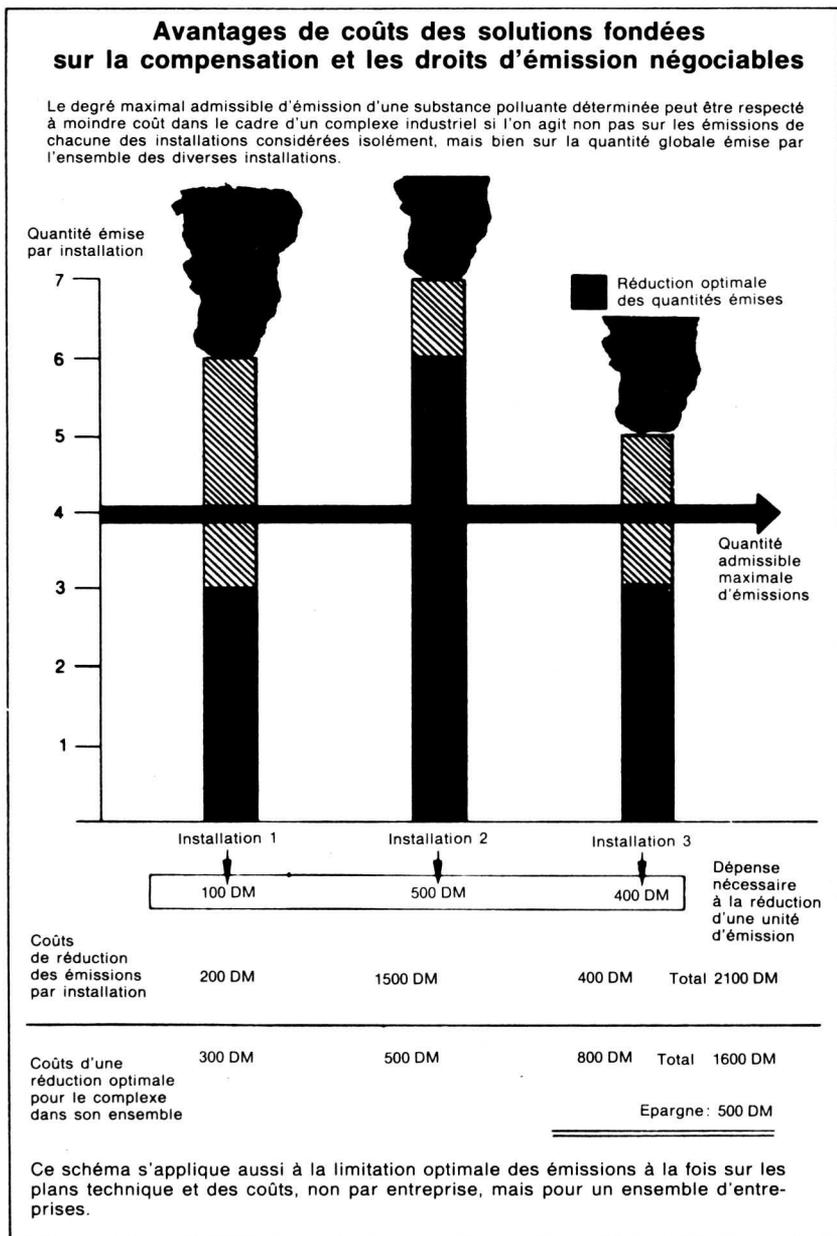
dans des lois pour diminuer les émissions nocives de complexes industriels. Les valeurs-limites ont en effet le défaut de ne pas encourager les industries à faire mieux que ce qui est obligatoire. La taxe d'émission, par contre, rend économiquement intéressant un assainissement maximum. Complété par le permis d'émission, ce système permet d'atteindre d'excellents résultats. Dans la situation actuelle, lorsque les valeurs-limites ne sont pas respectées, les autorités interdisent toute source de pollution supplémentaire, même s'il s'agit d'une installation moins dommageable pour l'environnement que les usines

déjà en place. Cette pratique est néfaste pour l'économie et peu efficace dans la lutte contre la pollution. Un autre système est celui de l'équilibre par compensation: un nouvel émetteur pourra s'implanter pour autant que ceux qui sont déjà présents réduisent leurs émissions de manière à ce qu'il n'y ait, globalement, pas augmentation. Les autorités peuvent ainsi fixer, par région, des quantités d'émission à ne pas dépasser, quantités qu'il est possible de revoir périodiquement à la baisse. L'installation qui prend des mesures d'assainissement supérieures à la moyenne recevra un «permis d'émission» qu'elle pourra monnayer avec un autre émetteur, dans la même zone, pour lequel l'assainissement est trop onéreux ou techniquement difficile. Ce négoce des permis incite à réduire les émissions plus fortement que ne l'exige la loi, lorsque c'est possible.

### De la théorie à l'application

Qu'une réflexion de ce type ait lieu chez les représentants de l'économie est une bonne chose. Mais cela ne suffit pas: pour mener une politique efficace de protection du milieu vital, il faut que les modèles proposés soient acceptés et appliqués à la base. Mais si les industriels ne jouent pas le jeu, cherchant comme ils l'ont si souvent fait à éviter l'entrée en vigueur d'une loi qui leur déplait ou à la contourner lorsqu'elle a été acceptée, rien ne changera avant longtemps. ■

Max Zürcher, *Politique écologique et économie de marché: le choix des moyens* in *Bulletin de documentation économique de la SDES*, Zurich, mars 1989. (A commander à la SDES, case postale 817, 1211 Genève 3)



Tiré de K.R. Kabelitz, *Flexible Steuerungsinstrumente im Umweltschutz*.

## ECHO DES MEDIAS

L'hebdomadaire *Il Paese* n'est plus l'organe officiel de l'UDC tessinoise. Il y a des divergences politiques entre ce petit parti (deux députés au Grand conseil) et la rédaction du journal qui les considère comme trop progressistes. En fait cette divergence reflète celle qui existe peut-être entre l'UDC cantonale et l'UDC suisse.

## Des ponts sur l'Inn

Me rendant en Hongrie pour prendre part à un colloque sur la francophonie, je me suis arrêté à Innsbruck...

(«L'un ou l'une de vous a-t-il/elle été à Innsbruck?» disais-je parfois à mes élèves. Et parfois, il se trouvait que personne, dans la classe... «Cela ne fait rien: vous pourrez peut-être quand même me renseigner. Savez-vous si une rivière coule à travers Innsbruck? — ?? — Non? Voilà qui est ennuyeux! Mais peut-être savez-vous s'il y a un pont à Innsbruck, un pont célèbre? — ??? (l'air de penser que je devais être idiot pour poser de pareilles questions à des gens qui de leur vie n'avaient mis les pieds à Innsbruck!...»).

...Je me suis arrêté à Innsbruck, ai passé par l'un des nombreux ponts qui franchissent l'Inn et j'ai pénétré dans l'église des Jésuites de la ville. Trois pierres commémoratives: à la mémoire du Père Aloïs Grimm, exécuté le 11 septembre 1944; à la mémoire du Père Johann Steinmayr, exécuté une semaine plus tard (l'un et l'autre, sans doute, compromis dans la tentative de juillet pour renverser Hitler); le Père Johann Schwingshackl, *Volksmissionar*, exécuté le 27 février 1945...

Dans une autre église de la ville, une brochure retraçait la vie du Père Franz Rheinisch, qui refusa de prêter serment à Hitler et fut décapité à l'automne 1942...

Nul doute que de bons esprits insistèrent, à l'époque, sur le fait qu'il faut rendre à César ce qui est à César et qu'on ne saurait admettre l'objection, de quelque nature qu'elle soit. Mais nul doute aussi qu'on a tort d'incriminer l'Eglise en tant que telle: si les hauts dignitaires se sont souvent hélas *ralliés*, de nombreux prêtres de la base, si j'ose m'exprimer ainsi, ont été fidèles jusqu'au bout. D'ailleurs, même parmi les Princes de l'Eglise: l'archevêque de Regensburg a été exécuté au début de mai 1945 (!!), parce qu'il proposait de proclamer Regensburg, sur le Danube, ville ouverte. Aujourd'hui, semble-t-il, le néo-nazisme fait en Autriche un retour en force.

Difficile, en tout état de cause, de parler de l'Allemagne d'avant-guerre: à chaque instant, on se rend compte que pour la plupart d'entre nous, ces temps sont an-

tédiluviens! Dans un article du 30 mars 1989 (24 Heures), intitulé *Jünger, l'engagé malgré lui* — article d'ailleurs intelligent et chaleureux — Patricia Serex écrit que «*Jünger, né à Heidelberg, fuit la maison paternelle en 1913 pour s'engager, à Verdun, dans la Légion étrangère française*». Etonnante révélation, si l'on considère que Jünger est l'un des principaux représentants du nationalisme allemand non nazi. En fait, il s'est bien engagé dans la Légion en 1913 (il avait 16 ans!), mais rapidement désabusé, il rentre en Allemagne l'année suivante, grâce à l'aide de son père (tout ceci dans ce livre fascinant qui s'intitule *Jeux Africains*), et s'engage dans l'armée impériale allemande de Guillaume II, combat à Verdun, est décoré de l'ordre «Pour le mérite». La guerre prend fin pour lui en septembre 1918, à l'hôpital, blessé pour la septième fois...

Quarante-six ans plus tard (1964) paraissait à Zurich un petit livre de Jünger, *Dezember*, illustré de douze bois gravés du peintre trop tôt disparu Oskar Dalvit — lequel avait exposé une ou deux fois chez Genton, aujourd'hui *L'Entracte*, pour le plus grand plaisir des Lausannois. ■

## La motion du citoyen

(cfp) Quelques cantons suisses connaissent la motion individuelle adressée directement au Grand conseil. Seul le canton de Zurich connaît, depuis 1869, le droit d'initiative individuel permettant à chaque citoyen de proposer une modification de la législation. Il n'y avait naguère que quelques propositions, occasionnelles, mais depuis une trentaine d'années les projets sont devenus nombreux, pour arriver à la vingtaine en 1987. Il devient dès lors difficile de traiter les propositions dans les délais légaux. C'est pourquoi le Conseil d'Etat, appuyé par la majorité des députés au Grand conseil, propose de les étendre. Actuellement, les projets doivent être soumis au Grand conseil à une des trois prochaines séances (il y en a généralement une par semaine). En cas de sou-

tien provisoire par au moins 60 députés, le projet fait l'objet d'un examen et revient au Grand conseil dans les dix-huit mois pour décision définitive. Le soutien définitif de 60 députés signifie alors la soumission au verdict populaire. Si ce soutien manque, l'initiative est jugée rejetée.

La nouvelle proposition envisage l'examen provisoire dans les six mois et la décision définitive au plus tard trois ans après la décision sur le soutien provisoire.

Ces délais semblent réalistes: ils correspondent à ceux en vigueur pour le traitement des initiatives populaires. Zurich paraît en tout cas faire des efforts pour que le terme de démocratie directe garde tout son sens. ■

## DP Domaine Public

### Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley

Rédacteur: Pierre Imhof

Dans ce numéro et dans l'index, vous

trouvez les signatures de:

Claude Auroi	(ca)
François Brutsch	(fb)
JeanLouis Cornuz	(jlc)
Jean-Daniel Delley	(jd)
Benjamin Dolhinger	(bd)
Catherine Dubuis	(cd)
André Gavillet	(ag)
Jacques Guyaz	(jg)
Pierre Imhof	(pi)
Yvette Jaggi	(yj)
Wolf Linder	(wl)
Jacques Longchamp	(jl)
Charles-F. Pochon	(cfp)
Rédaction	(réd)
Victor Ruffly	(vr)
Jean-Luc Seylaz	(jls)
<b>Les invités de DP:</b>	
Philippe Bois	(pb)
Mario Carera	(mc)
Jean-Pierre Ghelfi	(jpg)
Beat Kappeler	(bk)
Jean-Christian Lambelet	(jcl)
Claude Raffestin	(cr)

Les articles marqués d'un astérisque (\*) sont des réactions de lecteur; les signatures en majuscules indiquent un éditorial.

### Abonnement:

65 francs pour une année

### Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612,

1002 Lausanne - CCP 10-15527-9

Tél 021 312 69 10 - Fax 021 312 80 40

### Composition et maquette:

Liliane Berthoud, Pierre Imhof,

Françoise Gavillet

### Impression:

Imprimeries des Arts et Métiers SA

# DOMAINE PUBLIC — INDEX 940 — 949

Vingt-neuvième livraison de l'index des textes parus dans ces colonnes  
DP 940 (2.3.89) à DP 949 (4.5.89)

<b>1. Affaires fédérales</b>		948 Le Crédit suisse jugé	ag	<b>10. Consommation</b>	
940 Sa pétoire pour défendre quoi?	*	949 Les banques au-dessus des lois	ag	940 Monsieur Prix augmenté	YJ
941 Arrêt sur image	WL	<b>4. Environnement</b>		<b>12. La Suisse et l'Europe</b>	
941 Qui siège où?	pi	942 Contrat pour la survie	jd	942 L'Europe des grandes différences	pi
941 Suisse sans armée: et si on osait?	*	948 Radiations — Les insectes en éclaireurs	jd	942 Un débat pour rien	ag
942 Argent sale — La loi et la procédure	jd	949 Ecologie et progrès	PI	946 La Suisse, l'Autriche et l'Europe	jg
943 Numéro spécial: Le rapport Haefliger		949 Des arbres pour respirer	red	<b>13. Médias</b>	
944 Revoilà la TVA	yj	949 Les poubelles à la loupe	pi	946 «Libera Stampa» licencie	cfp
944 Asile: DP s'entretient avec Philippe Bois — La procédure accélérée en question	fb/pi	949 Déchets «spéciaux» — Flops en stock	pi	<b>14. Tiers monde</b>	
945 Carence républicaine	AG	<b>5. Energie</b>		944 La marche funèbre des enfants morts dans l'année	pi
945 La droite de la droite	ag	941 Faits à l'appui	jd	945 Mortalité infantile — Soyons précis	red
945 Rapport sur l'asile — Stratégie pour les années 90	pi	945 La revanche des pétroliers	yj	945 Un «autre sentier»	ca
946 Apprendre à gérer les imbrications	jd	946 EOS — Une assemblée ordinaire	pi	947 Déchets toxiques: Le nouveau colonialisme condamné	vr
946 Politique d'asile — Tous dans le même panier	pi	946 A la recherche du temps perdu	jd	<b>15. Le carnet de Jeanlouis Cornuz</b>	
946 Coupable précipitation	pi	947 Concurrence et cohérence	jd	940 La Révolution et les femmes	
946 Y a-t-il un mage au Conseil fédéral ?	yj	948 Nucléaire — Le Conseil fédéral obstiné	jd	941 Soyons logiques	
948 Suisse sans armée: erreur sur la question	JD	<b>6. Aménagement du territoire</b>		942 Le bon mot	
949 Suisse sans armée — Le désarroi socialiste	jd	949 Spéculation — Discretion garantie	ag	944 Lisez-vous «Réforme»?	
<b>2. Cantons</b>		<b>7. Transports</b>		945 Tact et modération	
940 Lausanne: Des idées pour le Flon	pi	941 L'avenir de la Blécherette	jg	946 Surprenants amateurs	
940 Lausanne: Quels gabarits!	ag	941 Le rail et le pneu	pi	947 Réconciliation	
940 GE: Nouvel épisode du feuilleton ABB-Sécheron	jd	945 Le prix du billet	cfp	949 Les méfaits de la Révolution	
940 VD: La condamnation Payot-Petit	ag	945 Creuser des idées... ou des parkings	pi	<b>16. L'invité de DP</b>	
940 Concordat romand de police — Question d'interprétation	ag/*	947 Les oubliés de la route	jl	941 Le sucre, le beurre et l'argent du beurre	mc
940 Elections argoviennes — Un test pour la Suisse	cfp	947 Le tribut des deux-roues	red	942 Démesure et gallo-centrisme	pb
942 ZH: Que deviennent les jeunes	cfp	949 L'expérience contre les préjugés	jd	944 L'efficacité des contraintes	jpg
944 Lausanne: Rôtillon, suite sans fin	ag	949 Un texte dépassé par les événements	pi	945 L'ère de la contemplation de masse	cr
946 Tous les vingt-quatre ans	PI	<b>8. Politique sociale</b>		946 Audacieux rapprochement	jcl
946 NE: Les erreurs de la droite	ag	946 Où sont les femmes ?	pi	948 Novosti redivivus	bk
948 Elections — Berne se prépare	cfp	947 Education — L'exclusion des innocents	ag	<b>17. Culture</b>	
948 NE: Qui commande!	pi	947 L'impôt des saisonniers est-il légal ?	ag	940 Les avatars des polars	bd
<b>3. Economie</b>		948 A qui profite la redistribution ?	wl	944 De toutes les couleurs	bd
940 La fin d'un cartel — Le début de la concentration	jd	949 Pas Suisse, moins d'argent	fb	945 L'amour est enfant de...	bd
941 Un banquier non-conformiste	yj	949 Deuxième pilier — La dispersion voulue	ag	945 Poésie — Quelque chose clair	cd
942 Le franc flanche	ag	<b>9. Monde du travail</b>		949 Un terroriste homéopathe	jls
942 Pertes perdues	ag	941 L'emploi dans les cantons romands	ag	949 Les langues de la pub	jg
942 Plus-value pour les seules poches suisses	ag	941 Souplesse suisse et flexibilité américaine	jd	<b>18. Divers</b>	
944 Des initiés richissimes	ag	942 Des syndiqués peu disciplinés	pi	940 L'image d'un parti	ag
945 L'économie souterraine	jd	947 Femmes et syndicats	jd	942 Vol de grues dans le ciel chinois	cd
947 L'inflation de lendemain de krach	ag			944 Partis chercheur candidats	JG
947 Le domino des banques	fb			945 Le vrai discours	*
				947 Associations en difficulté	yj
				947 Fabrique de DP — Promotion de Salon	pi
				947 J'ai «travaillé» chez IKEA	
				948 Précisions	red

# La morale des affaires

(y) C'est de jour en jour plus évident, plus profond aussi: la Suisse a mal à son image. Pas à celle que lui renvoient les portraitistes épais et dépassés de l'Eurovision, qui mettent les civil-e-s en costume folklorique et tous les militaires en uniforme de combat; au pire, c'est ridicule, mais ça ne tue pas. Au mieux, cela peut passer pour une contemplation humoristique de soi, avec toute la distance autocritique et amusée que cela implique.

Non, c'est à l'image que la Suisse donne d'elle-même à l'étranger qu'elle a mal. Les magazines internationaux, réputés formateurs d'opinion mondiale, ne cessent de mettre en évidence les scandaleuses particularités du système suisse, symbolisées par le secret bancaire et la neutralité politique, dont la combinaison permet de commercer avec tout le monde, aux meilleures conditions s'entend bien.

## «L'autre mafia»

Dès avant l'affaire Kopp, la place financière suisse était devenue une plateforme efficace des réseaux et trafics en tous genres, surtout du genre peu recommandable. Depuis quelques semaines, ça cogne de partout, aux Etats-Unis surtout (la *Weltwoche* du 27 avril fait une bonne synthèse), et plus près de nous en Europe où *L'Événement du jeudi* (semaine du 20 au 26 avril) évoque notre pays dans le contexte peu flatteur de «L'autre mafia – A qui profite l'horreur du Liban?».

Bref, il y avait en Suisse un peuple heureux, qui vivait caché dans ses coffres; le voilà projeté sur le devant de la scène, sous la lumière crue des projecteurs de la glasnost à l'occidentale.

Mais qu'on se rassure: à défaut de pétrôle, on a beaucoup d'idées en Suisse (voir le taux de «nobélisation» record) et de la ressource comme on dit dans le langage courant et dans *Le livre de la jungle*. Or donc, nous sommes parés pour contrer les basses attaques dont notre image fait l'objet, et qui pourraient — grave perspective — nous faire douter de notre caractère propre et net: une vague de morale déferle sur les entreprises suisses, qui tiennent moult séminai-

res d'éthique et se donnent à tour de bras des codes de morale (appelée déontologie) en espérant que les bonnes pratiques suivront toujours, y compris dans les services financiers, les plus exposés aux risques de dérapage.

Les revues spécialisées annonçaient depuis un certain temps le mouvement: *Die Unternehmung*, revue suisse pour l'économie d'entreprise, consacrait déjà son numéro de décembre 1987 à «l'éthique comme défi à la théorie et à la pratique du management»; le *Bulletin* des étudiants et gradués des HEC de Lausanne reprenait le sujet, en février 1988 (n° 26), tandis que *Le mois économique et financier* de la SBS attendait mars 1989 pour inciter son rédacteur en chef à signer un éditorial sur «le flambeau de l'éthique», et à inviter le professeur Ulrich à dissertar en termes très clairs sur «les valeurs de notre système économique».

Car le tout a même quelque soubassement académique: le 1<sup>er</sup> octobre 1987, le professeur Peter Ulrich donnait un premier cours d'éthique économique à l'Ecole des hautes études économiques et sociales de St-Gall, la première université de langue allemande à introduire une telle matière à son programme. Et l'idée d'un «centre d'éthique», conçu comme base de recherches multidisciplinaires, fait son chemin à Zurich, où il pourrait s'installer prochainement dans un lieu propre à la réflexion écolo-économique, soit la villa Abegg, sise tout à côté du jardin botanique.

## Patrons engagés et (parfois) sincères

Pour leur part, les patrons engagés dans la sauvegarde de la morale des affaires sont bien entendu à l'œuvre: Julius Bär méditait déjà en juin 1987 dans son *Bulletin* hebdomadaire (n° 21/87) sur l'économie et l'éthique, sujet que reprenait, en novembre de la même année, le mensuel des patrons chrétiens alémaniques (*Geschäftsmann und Christ*). Tous avaient été précédés bien sûr par l'Association CANES, Convention d'actionnaires Nestlé, qui dédiait en décembre 1986 son *Cahier* n° 2 à «La responsabi-

lité éthique dans l'économie et les entreprises».

Par-delà la spontanéité et la profondeur inégales de toute cette littérature, les bonnes intentions ne se limitent pas toujours à des exercices de bonne conscience. A l'instar de ce qui se passe chez les savants et les médecins «concernés», on observe un élan sincère chez certains patrons et banquiers, soucieux d'une moralisation des affaires. Mais leur effort s'essouffle rapidement; ils se satisfont de règles déontologiques même pas toujours soumises au contrôle de la profession, ou d'accords volontaires du type «convention de diligence» dont les banquiers font une application inefficace et que certains avocats et autres gérants de fortune refusent même tout simplement d'appliquer. ■

## AFFAIRES

### Un coûteux blocage

(ag) La Suisse a quinze ans de retard dans la lutte contre les trafiquants de drogue. Une des causes essentielles est l'insuffisance des effectifs accordés à cette section du Ministère public (5 personnes). Des renforts ont été réclamés, en son temps, mais pas obtenus. Rigueur du *Personal Stop*. Aujourd'hui une nouvelle dotation est promise.

La Commission fédérale des banques, quoique renforcée après l'affaire de Chiasso, souffre d'effectifs insuffisants. Elle ne coûte pourtant rien à la Confédération. Les frais de son fonctionnement sont couverts par des émoluments réclamés aux banques et aux fonds de placement soumis à contrôle. Mais administrativement elle dépend du Département fédéral des finances; ses membres sont nommés par le Conseil fédéral.

Elle vient d'obtenir l'autorisation de renforcer son secrétariat qui comprend des réviseurs, des juristes, des économistes.

Sur ces deux secteurs, particulièrement sensibles, on mesure combien le blocage, par sa rigidité, a été pernicieux. A l'aune des arguments avancés par ceux qui l'ont préconisé, il a été en fin de compte la solution la plus coûteuse. ■